

Commission : Développement Durable
Question : La gestion mondiale des déchets industriels
Auteur : Afrique du Sud

L'Afrique du Sud est extrêmement préoccupée par la difficile gestion des déchets industriels tant à l'échelle mondiale que nationale. Ce problème revêt une triple dimension sanitaire, économique et environnementale. L'Afrique du Sud estime donc qu'une résolution visant à une gestion responsable et durable des déchets industriels doit être adoptée d'urgence.

Une partie importante de notre économie a pour base l'achat de déchets aux pays développés, notamment Européens et Américains. Mais ceci est actuellement invivable car l'Afrique du Sud ne dispose pas de la technologie nécessaire au recyclage de matériaux toxiques, potentiellement dangereux. En effet l'importance des déchets qui arrivent dans notre nation quotidiennement et notre situation socioéconomique font que la seule voie de « traitement » des déchets est leur enfouissement. La terre et l'eau des nappes phréatiques s'imprègnent de substances telles que le mercure, le plomb et le cyanure.

Nous sommes aussi victimes des pollutions liées aux anciennes mines de la région de Johannesburg. Ce lixviat, actuellement situé à 500 mètres de la surface, remonte en s'approchant des puits d'eau potable, destinée en partie à l'irrigation de surfaces agricoles. Notre préoccupation à ce sujet rejoint donc celle de la gestion mondiale des déchets industriels.

La population de notre pays se trouve par conséquent très affectée : sa santé est en danger. Si cette situation persiste l'Afrique du Sud ne sera plus en mesure de prendre des déchets de pays développés à cause de l'impossibilité de leur recyclage. Assurément, ceci mènerait à un problème aussi pour ces pays.

Nous constatons avec regret que des résolutions prises antérieurement par l'ONU n'ont pas eu tout le succès attendu comme celles prises par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en mars 2007, qui ne sont pas arrivées à résoudre le problème de la contamination, à travers le recyclage ou l'élimination des déchets. De même la Convention de Bâle entrée en vigueur en mai 1992 qui n'a que partiellement réduit les mouvements transfrontaliers illégaux des déchets dangereux, ce qui contribue à augmenter la contamination dans les pays en voie de développement économique, comme le notre.

Notre objectif sera donc d'obtenir une prise de conscience internationale et un programme d'aide pour la mise en place des infrastructures destinées au recyclage et/ou décontamination du lixviat et de l'ensemble de déchets industriels. Conformément aux objectifs du millénaire l'Afrique du Sud soutiendra vivement tout accord visant l'aide économique pour la modernisation et la création d'infrastructures destinées au recyclage de déchets industriels toxiques et à la décontamination des eaux polluées.